

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 18 (1945)

Heft: 1

Artikel: La colonie "Gwad", à Wädenswil : initiateur Willi Blattmann, architectes Hans Fischli FAS et Oskar Stock SIA, Zürich

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-122555>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Wädenswil.

la colonie « Gwad », à Wädenswil

INITIATEUR :

M. Willi Blattmann, de la Maison P. & W. Blattmann, fabrique de quincaillerie, Wädenswil.

ARCHITECTES :

Hans Fischli FAS,
Oskar Stock SIA, Zurich.

Le foyer doit contribuer à assurer l'existence de l'ouvrier. Le fait d'être propriétaire de sa maison ne saurait l'entraîner à des charges de loyer considérables. Jeune marié déjà, il doit jouir de sa propre demeure, mais on ne peut attendre de lui le versement d'un capital propre qui ne serait pas en harmonie avec ses ressources.

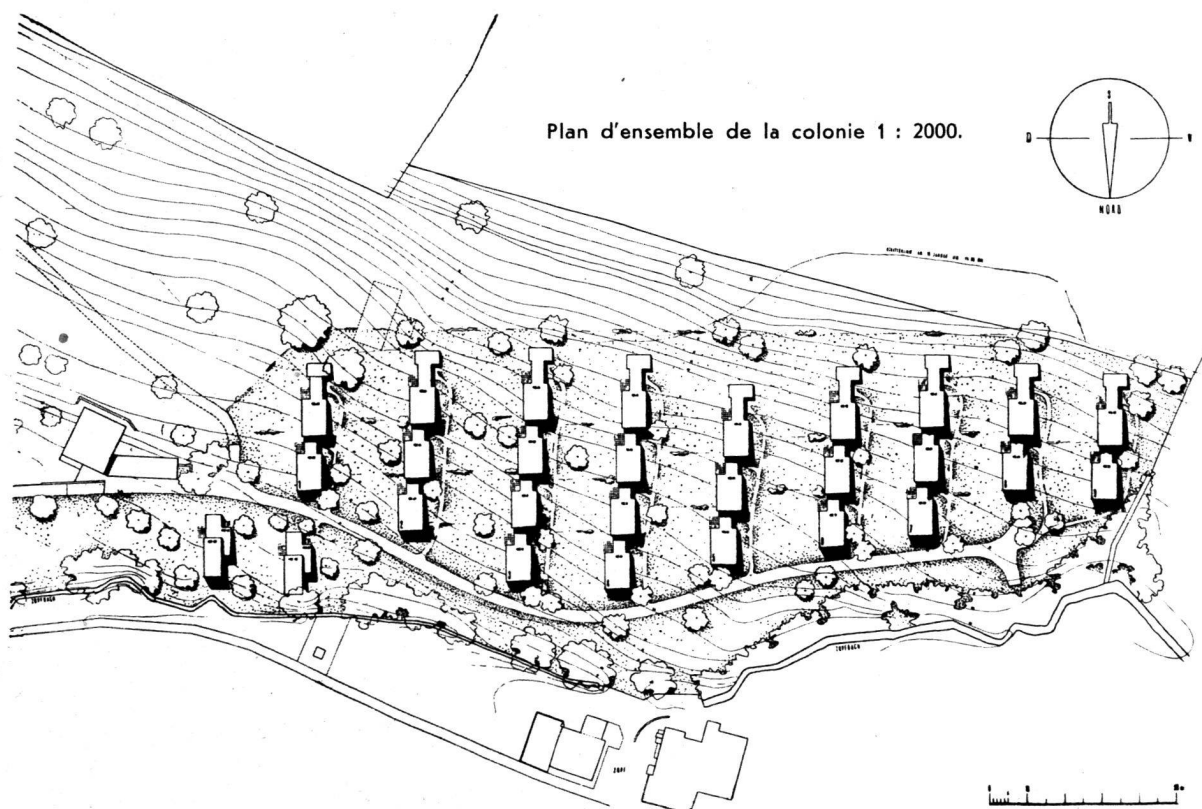
Ces considérations, avancées mais saines, furent les bases de notre premier projet. Nous l'avons étudié en tenant compte d'un salaire d'avant guerre de 3600 à 4000 fr. ; les charges du loyer ne pouvaient dépasser, pour cette catégorie de salaire, 18-20 %, c'est-à-dire 650 à 700 fr. Ceci nous déterminait le prix de la construction :

Coût de la maison (terrain compris) : 25 000-25 500 francs.

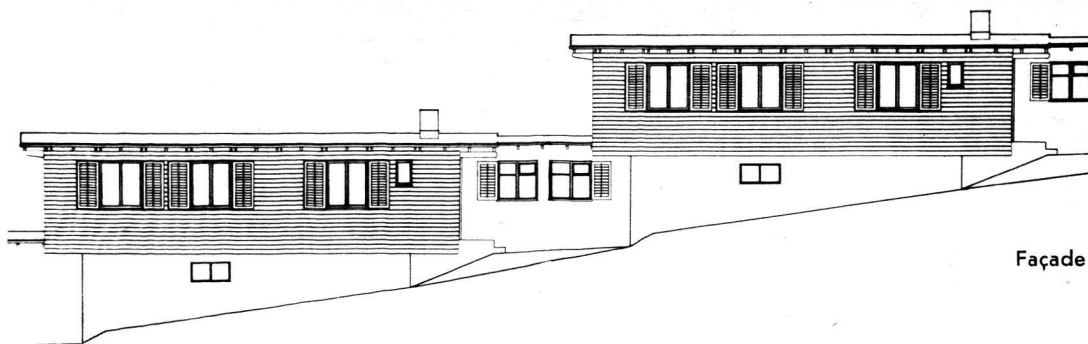
Après le décompte final, le prix d'une maison en rangée s'est élevé en définitive à 22 534 fr., soit 440 m³ à 51 fr. 20. Le terrain, entièrement mis en état, représente une charge de 3000 fr. par maison.

Il était extrêmement difficile d'obtenir à Wädenswil un terrain approprié. Grâce à l'appui efficace des autorités, ce terrain put être trouvé. La commune acheta un domaine agricole et nous céda, à l'intérieur de ce domaine, la parcelle souhaitée, un versant exposé au nord, légèrement en pente vers l'ouest.

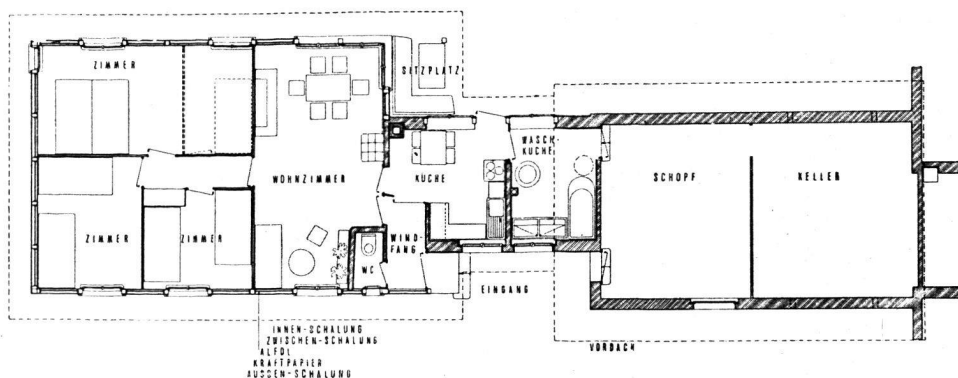
Ce terrain fut cédé sur la base d'un droit de superficie. La commune reste propriétaire du terrain et le loue pour quatre-vingts ans à un taux fixe sur la base d'une valeur de 5 fr. le m². Par ce contrat, la commune s'est acquis un droit de regard effectif dans la formation de la colonie. Cela rendit en outre possible la



Plan d'ensemble de la colonie 1 : 2000.



Façade ouest 1 : 200.



Zimmer	Chambre
Wohnzimmer	Pièce de séjour
Küche	Cuisine
Sitzplatz	Coin abrité
Windfang	Tambour d'entrée
Waschküche	Buanderie
Schopf	Remise
Keller	Cave
Eingang	Entrée
Vordach	Avant-toit

Plan type (maison et cave au même étage) 1 : 200.

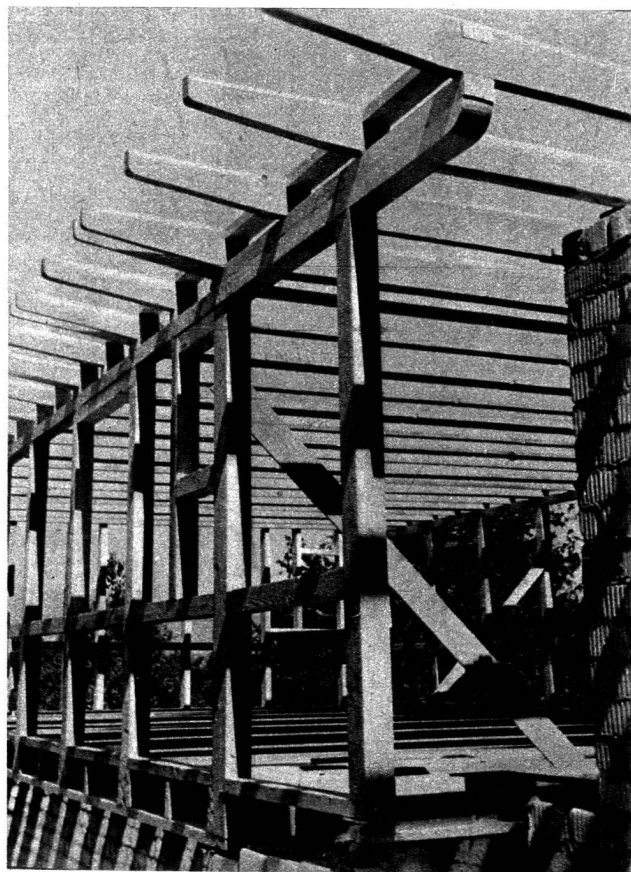
création, pour tout le domaine et pour ses environs, d'un plan d'ensemble qui, étudié par nous, garantit à l'avenir que seuls des bâtiments de même conception architecturale pourront être édifiés sur ce terrain, qu'aucune clôture ne pourra être placée, qu'aucune construction annexe (poulailler, pavillon de jardin, etc.) n'y sera tolérée et que rien ne pourra être modifié dans l'aspect extérieur des bâtiments de la colonie (couleur des façades y comprise) sans l'assentiment des autorités. Nous voyons dans ce simple exemple tous les avantages du droit de superficie, beaucoup trop peu employé encore dans notre pays, bien qu'il apporte une solution à tous les problèmes d'urbanisme.

La disposition défavorable du terrain, sa pente au nord compliquée par une arête, au sud, portant ombre, nous amenèrent à étudier à fond le plan de situation. Le calcul des ombres exactes à l'intérieur du terrain, la prise en considération des zones jouissant de la vue nous amenèrent à proposer des maisons en rangées de longueurs variables et à des distances différentes.

Pour éviter des mouvements de terre et des sous-sols coûteux, pour créer en même temps un ensemble adapté au terrain, les maisons d'une même rangée furent disposées en étage de telle manière que chacune dépasse la suivante d'un étage.

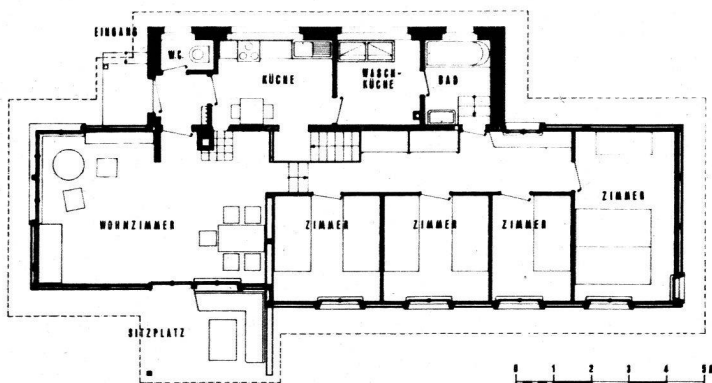
Par cette ordonnance, il nous fut possible de disposer tous les locaux d'une maison, de la cave, de la remise, de la buanderie avec son bain aux locaux d'habitation et aux chambres, sur un seul étage, si bien qu'aucune marche d'escalier n'est plus nécessaire.

Par l'adoption de toits à un pan à faible pente et grâce à la légère pente du terrain, on réussit à faire en sorte que les maisons construites en arrière ont exactement la même vue sur le lac et les montagnes que celles de devant.

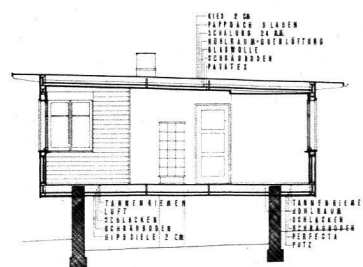




Façade sur le jardin 1 : 200.



Plan de la maison isolée 1 : 200.



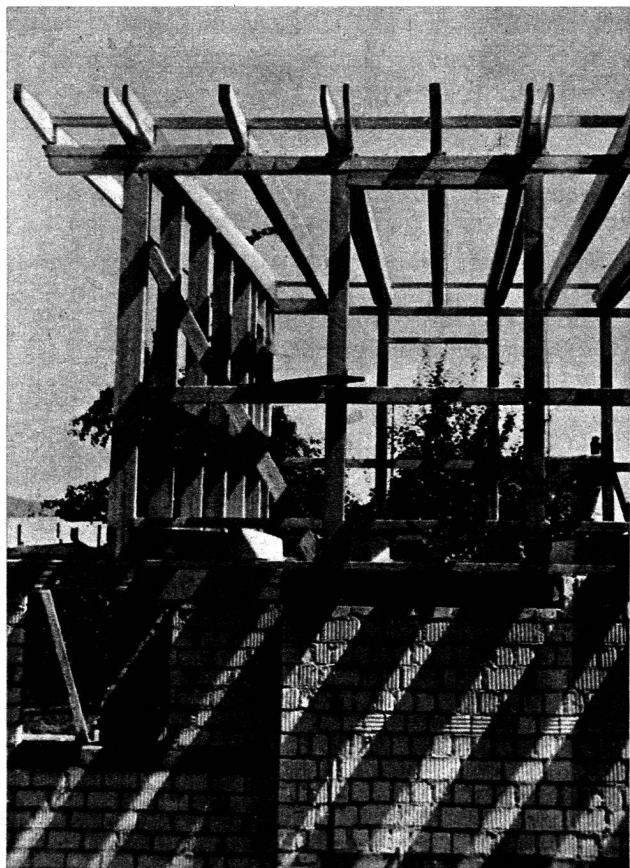
Coupe 1 : 200.

Pour donner à la pièce de séjour, d'une part le soleil du matin et la vue sur le lac, pour la faire d'autre part profiter du soleil de l'après-midi, cette pièce traverse la maison de part en part. Pour donner en outre à chaque pièce de séjour une fenêtre au midi, les ran-

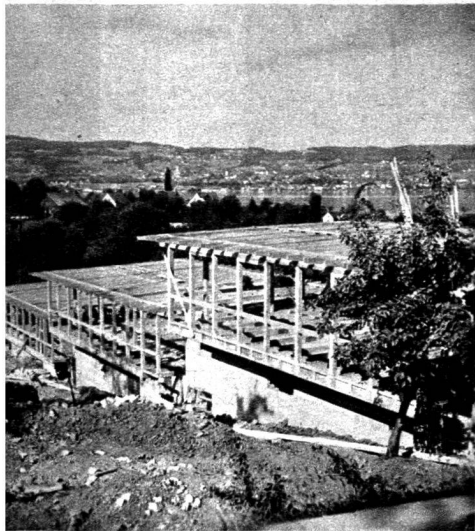
gées de maisons sont également décalées en plan, créant ainsi, devant la cuisine et devant la pièce de séjour, un coin ensoleillé à l'abri des vents et des regards. Les chambres à coucher sont accessibles par un couloir intérieur ouvrant sur la pièce de séjour. Ainsi est évité l'inconvénient des nombreuses portes crevant les parois de la salle commune.

Les locaux inférieurs, locaux de service et cuisine sont en maçonnerie massive crépie ; la partie habitée est en ossature de bois. Pour exprimer architecturalement cette construction de bois, les façades est et ouest sont construites en porte-à-faux. Il est essentiel de remarquer que tout luxe, tout détail décoratif doivent être proscrits dans la construction d'une habitation ouvrière, pour de simples raisons financières. Il ne reste à l'architecte que la seule netteté de la structure. Si celle-ci est traitée sainement, avec le sens de l'échelle, le résultat en sera toujours pleinement satisfaisant.

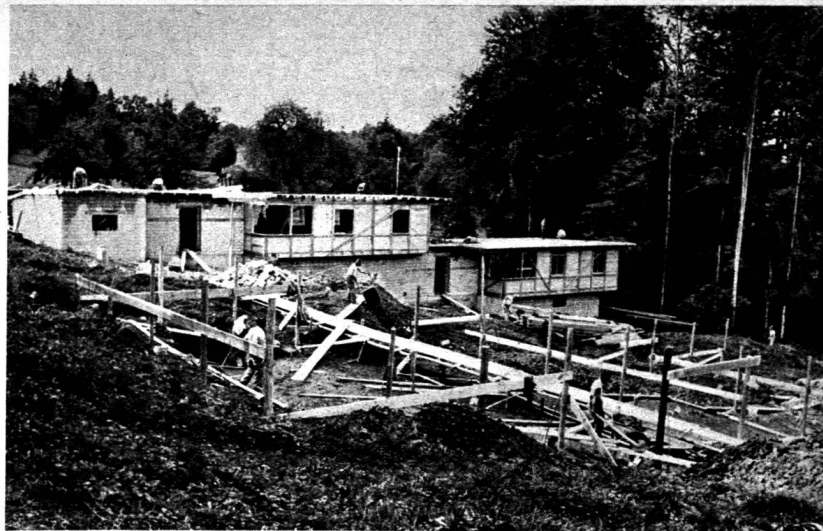
Comme on l'a dit au début, l'habitant ne participait aux frais de construction par aucune prestation en espèces. On a prévu cependant, pour qu'il acquitte une part de son dû, qu'il exécute lui-même la plus grande part possible des nombreux travaux qui n'exigent pas des connaissances particulières. Les habitants de la colonie Gwad ont ainsi, dans la courte période de quatre mois et demi qu'ont nécessités les travaux, exécuté pendant leurs heures libres des travaux collectifs ou de détail pour un montant de 1000 fr. par maison. Ces prestations leur furent comp-



L'ossature de bois.



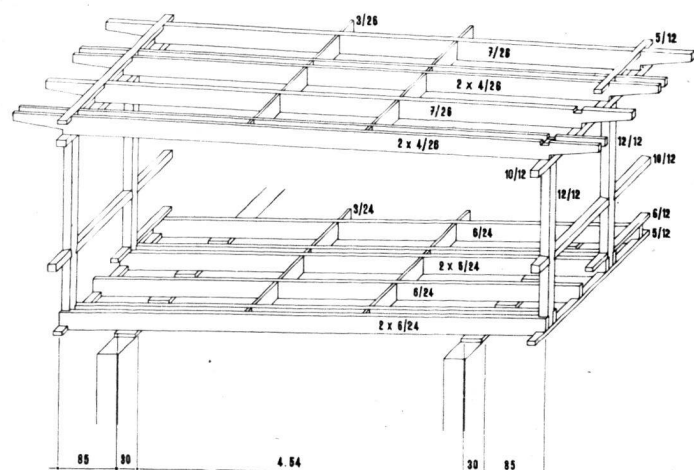
Une rangée de maisons ; au fond, la rive droite du lac de Zurich.



(Photos Thévenaz et Langendorf, Wädenswil.)

tées, lors des décomptes finals, comme apport en numéraire.

Les transports de terre, la pose des lambrissages exté-

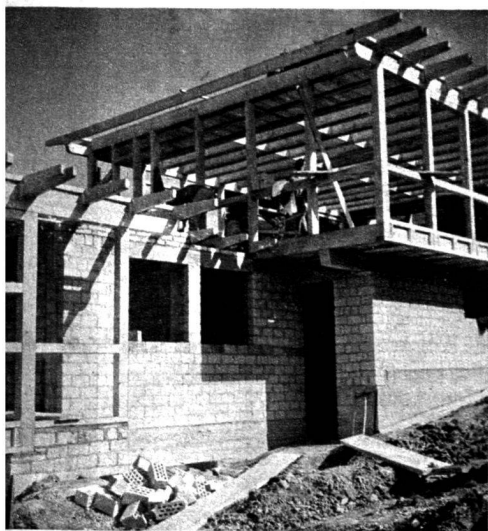


Perspective cavalière de la construction 1 : 100.

rieur et intermédiaire, de l'isolation des planchers, des façades et du toit, plus tard les travaux de peinture extérieurs et intérieurs et finalement tous les travaux d'aménagements extérieurs furent exécutés par les

habitants. Cela n'a pas spécialement facilité le travail des surveillants des travaux, en raison surtout du fait que les futurs occupants, observant jour après jour l'avancement des travaux, voulaient en contrôler l'exécution. Ce furent fréquemment de longues heures passées à donner de véritables cours de construction. Pourtant, le simple fait que l'habitant prendra un plus grand soin d'une construction dont il connaît tous les détails parce que son concours actif l'a lié à sa maison, oblige de constater que ce petit surcroît de travail a porté ses fruits.

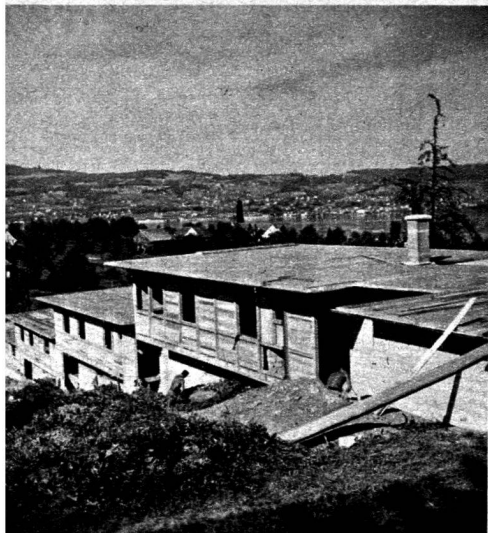
L'isolation des planchers sur caves consiste en une planche de plâtre clouée sous les poutres, en un plancher entre poutres avec remplissage de marin et un plancher de sapin. C'est pour des raisons d'insonorisation et de protection contre l'incendie qu'il a fallu ces planches de plâtre car les occupants des caves se trouvent sous la propriété de leur voisin, respectivement sous sa pièce d'habitation et ses chambres à coucher. Les façades de la partie habitable consistent en un revêtement extérieur en planches à recouvrement, une feuille de fort papier, une feuille d'Alfol, un lambrissage entre les éléments porteurs, une nouvelle feuille de fort papier et un revêtement intérieur.



L'entrée de la cave et la façade des locaux de service.



Ossature des parois intérieures.



Vue de l'est.

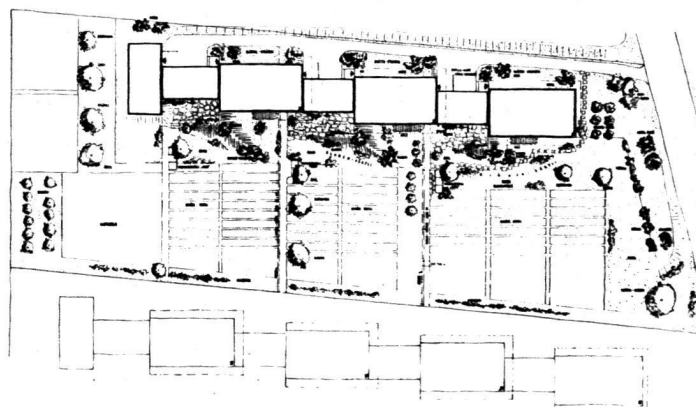
L'isolation de la toiture consiste en une triple feuille de carton bitumé avec 2 cm. de sable, un lambrisage, une feuille d'Alfol, 6 cm. de laine de verre, un plancher entre poutres et des plaques de Pavatex en guise de plafond.

Les séparations de chambres dans la partie habitée sont constituées d'un lattis avec revêtement double face. Les fenêtres sont toutes à double vitrage et ont des volets à deux vantaux.

Les immeubles furent financés en première hypothèque par une caisse d'épargne et, en deuxième hypothèque, sous forme d'un prêt sans intérêt consenti par le canton et la commune. Il faut y ajouter une troisième hypothèque sous forme de prêt sans intérêt de l'entreprise industrielle qui emploie les ouvriers de la colonie, des subventions à fonds perdu de la Confédération, du canton et de la commune et enfin la prestation en nature des intéressés. L'habitant d'une des maisons en rangées paye aujourd'hui, pour sa maison, un loyer mensuel de 55 fr. qui comprend toutes les taxes et assurances, ainsi qu'une réserve pour les frais ultérieurs d'entretien.

Le prêt consenti par l'entreprise industrielle n'est intéressant que pour autant qu'il ne lie pas le salarié à

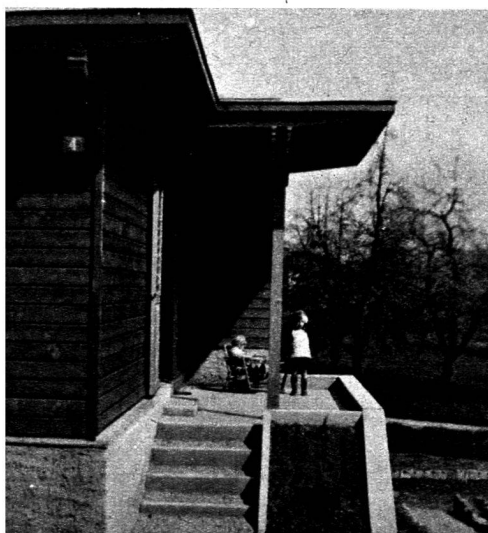
son emploi. Or, il peut changer de place et conserver sa maison. Il paie alors au fonds de secours de ses anciens camarades de travail un intérêt de 3 % %.



Plan des jardins d'une rangée 1 : 800.

La colonie comprend vingt-six maisons en rangées et deux maisons isolées qui furent édifiées pour un prix de revient de 56 fr. 33 le m³.

Fischli & Stock,
architectes, Zurich.



Une maison isolée.



Vue générale.